INSCRIPTIONS ALAE/ALSH
RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Les **Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles** (ALAE) et **Sans Hébergement** (ALSH) sont des services organisés par la Communauté de communes Cœur de Garonne. Durant les vacances scolaires, vous pouvez faire le choix d’inscrire votre enfant sur l’accueil de loisirs sans hébergement de votre choix. Vous en trouverez le détail sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Garonne : [*https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/structures-accueil/*](https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/structures-accueil/)

Afin d’organiser au mieux ces accueils, la Communauté de communes s’est dotée d’un logiciel de gestion qui vous permettra de consulter les informations enregistrées pour votre famille, de procéder aux réservations des services obligatoires (48 h avant la fréquentation dudit service), et de régler les factures.

Afin de créer votre compte et d’accueillir votre enfant dans les conditions nécessaires requises, nous vous remercions de nous transmettre :

* le dossier unique d’inscription par enfant complété (un seul dossier pour l’ALAE et l’ALSH) – le fichier pouvant être saisi en ligne.
* les pièces suivantes :
	+ - Copie du carnet de vaccinations – un contrôle des vaccinations obligatoires sera effectué
		- Copie de l’assurance scolaire et extrascolaire 2021-2022
		- Attestation de quotient familial du mois de JANVIER de l’année en cours pour les allocataires CAF de la Haute Garonne ou MSA
		- Pour les non - allocataires : le dernier avis d’imposition (pour les parents faisant 2 déclarations, veuillez, svp, joindre les 2 avis d’imposition)
		- Notification de l’octroi de l’allocation d’éducation de l’enfant handicapé AEEH
		- Copie du Protocole d’Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants présentant des troubles de santé
		- Copie du jugement du droit de garde s’il y a lieu – En cas de garde alternée pour laquelle une facturation partagée est demandée un dossier par parent devra être rempli. Les parents devront se rapprocher des gestionnaires du service enfance jeunesse pour finaliser le dossier et paramétrer la facturation.

Une fois votre dossier enregistré, vous recevez par mail un lien d'accès au portail, un identifiant et un mot de passe, ainsi que le guide d’utilisation du portail Enfance Jeunesse :

[*https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/portail-enfance-jeunesse/*](https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/portail-enfance-jeunesse/)

Pour les familles ayant déjà un compte citoyen, les identifiants restent inchangés.

***Attention ! La collectivité se réserve le droit de refuser l'inscription de votre enfant en cas de non‑réception du dossier ou du manque de certaines pièces.***

Dépôt des documents :

Afin de faciliter la saisie des informations, le dossier dématérialisé a été privilégié. De fait, nous vous remercions de nous le transmettre par Mail à l’adresse suivante : *ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr*

A défaut vous pourrez :

* le déposer sous format papier directement auprès d’ un responsable de l’accueil de loisirs de votre ALAE ou ALSH.
* Le transmettre par courrier : Communauté de communes Cœur de Garonne - Service Enfance Jeunesse – Maison des Pyrénées – 136 route du Pouy de Touges 31430 LE FOUSSERET
* REGLEMENT INTERIEUR

Il reprend toutes les modalités d’accueil, de fonctionnement, de facturation, …

Il est à consulter sur le lien [*https://portail.berger-levrault.fr/6149/accueil*](https://portail.berger-levrault.fr/6149/accueil)

La signature du dossier d’inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

* PORTAIL CITOYEN

Une fois votre dossier enregistré, vous recevez par mail un lien d'accès au portail, un identifiant et un mot de passe, ainsi que le guide d’utilisation du portail Enfance Jeunesse que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant : [*https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/portail-enfance-jeunesse/*](https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/portail-enfance-jeunesse/)

Pour les familles ayant déjà un compte citoyen, les identifiants restent inchangés.

A l’enregistrement de votre compte, si vous souhaitez **recevoir les mails d’informations, les** **notifications de facturation**, vous devrez impérativement **« autoriser les notifications par mails »**. A défaut, vous n’aurez pas accès aux informations et factures.

* MODE DE RESERVATION

La réservation des services est **obligatoire** pour l’ensemble des activités péri et extrascolaires proposées sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

Elle doit être effectuée par le biais du portail citoyen : [*https://portail.berger-levrault.fr/6149/accueil*](https://portail.berger-levrault.fr/6149/accueil)*,* en se connectant grâce aux identifiants qui vous seront remis par le service Enfance Jeunesse après saisie de votre dossier.

**Toute réservation peut faire l’objet d’une modification dans un délai de 48h.**

À défaut, et si votre enfant fréquente régulièrement les services, une réservation d’office pour la pause méridienne sera effectuée par le service et fera l’objet d’une facturation. Des réservations exceptionnelles pourront être réalisées au jour le jour auprès des équipes d’animation.

Pour les familles ayant des difficultés à procéder aux réservations, les directions de structures restent à votre disposition.

Pour tout questionnement le Service Enfance Jeunesse reste à votre écoute :

Mmes FAVARON Céline et LABORDE Sandra
Gestionnaires Enfance-Jeunesse

*🕿 05.61.87.06.75 - 🖃 ej.famille@cc-coeurdegaronne.fr*